



Droit d'annulation de séjour au ski

Par Visiteur

Bonjour

En commandant un séjour au ski par internet je me suis trompée de mois et je souhaite donc annuler ma commande.

Commande passée le 21 février (séjour demarrant le 27 mars au lieu de 27 février date de mes vacances)

Le paiement a déjà été effectué par Carte Visa.

J'ai souscrit une assurance annulation (mais elle est très restrictive).

Quels sont mes droits? Comment procéder à l'annulation et à la demande de remboursement pour récupérer le montant de 1500 euros (logement + forfaits 4 pers)?

Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Quels sont mes droits? Comment procéder à l'annulation et à la demande de remboursement pour récupérer le montant de 1500 euros (logement + forfaits 4 pers)?

Avez-vous sollicité un changement des dates?

Hormis l'acceptation de l'agence de voyage ou le respect des conditions d'annulation, vous ne pouvez malheureusement pas annuler votre voyage et en demander le remboursement.

Le délai de rétractation de 7 jours ne s'applique pas "aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée?".

Cordialement